Syndicat mixte de gestion du conservatoire à rayonnement départemental
« Olivier Messiaen »

Envoyé en préfecture le 06/03/2025
Reçu en préfecture le 06/03/2025
Publié le 06/03/2025
ID : 004-250400868-20250305-1912-BF

Procès-verbal de la réunion du Comité Syndical du Jeudi 19 décembre 2024 à 14 heures Hôtel du Département

PRESENTS :

Madame Laurie SARDELLA, Présidente du Syndicat mixte de gestion ; visio
Madame Fabienne KREBAZZA, représentante de Durance Luberon Verdon agglomération ; visio
Madame Martine THIEBLEMONT, représentante Provence Alpes agglomération ; visio
Monsieur Alain DELSAUX, représentant du Conseil départemental.
Madame Isabelle MORINEAUD, représentante du Conseil départemental ;
Monsieur Claude FIAERT, Vice-Président de Provence Alpes Agglomération, 2ème Vice-Président du Syndicat mixte ; visio

EXCUSES :

Madame Sandra FAURE, représentante de Durance Luberon Verdon agglomération, 1ère Vice-présidente du syndicat mixte,
Monsieur Jean-Mikaël GASPARD, Responsable du service de gestion comptable
Monsieur Jean-Luc BILLAND, Directeur général adjoint du conseil départemental
Madame Cécilia CHEVALIER, Directrice générale des services Provence Alpes agglomération
Monsieur Roland RUZAFA, Directeur adjoint des établissements culturels du Conseil départemental
Monsieur Pierre CATILLON, représentant du Conseil départemental ;

Assistaient également à la séance :

Madame Sylvie DRUJON D'ASTROS, directrice générale du conservatoire
Madame Sylvie SANCHEZ, Directrice Administrative du Conservatoire

Le quorum étant atteint, la Présidente ouvre la séance.

Envoyé en préfecture le 06/03/2025
Reçu en préfecture le 06/03/2025
Publié le 06/03/2025
ID : 004-250400868-20250305-1912-BF

Rapport n° R-2024-30 (19/12)

OBJET : Procès-Verbal du Comité Syndical du 02 décembre 2024

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver le procès-verbal de la séance du comité syndical du 02 décembre 2024, tel que joint en annexe.

La Présidente soumet au vote.

Adopté à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité

Envoyé en préfecture le 06/03/2025
Reçu en préfecture le 06/03/2025
Publié le 06/03/2025
ID : 004-250400868-20250305-1912-BF

Délibération n° D–2024–31 (19/12)

OBJET : Contribution complémentaire au budget 2024 du Conseil départemental, Provence - Alpes Agglomération et de Durance Luberon Verdon Agglomération

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux syndicats mixtes,

Vu les statuts du Syndicat mixte de gestion du Conservatoire à rayonnement départemental « Olivier Messiaen » modifiés le 3 juin 2021,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 des syndicats mixtes,

Exposé des motifs –

Une contribution complémentaire au budget, au titre de l'exercice 2024, est attribuée par les trois financeurs du Syndicat Mixte de Gestion du CRD 04 :

- le Conseil Départemental a décidé de voter une contribution complémentaire de 10 000 euros,
- Provence -Alpes Agglomération recevra un titre de recette de 10 000 euros pour une aide aux fluides du bâtiment principal de Digne les Bains,
- DLVAgglo facturera partiellement les dépenses en électricité de l'antenne de Manosque, le sous-compteur n'ayant été installé qu'en février et la dernière facture prise en compte étant celle de septembre. Ce qui revient à diminuer de 10 000€ le budget prévisionnel affecté à cette dépense.

La Présidente Laurie Sardella tient à remercier les trois financeurs qui ont répondu favorablement à cette demande. Cela n'a pas été simple de trouver une solution juste pour équilibrer le budget et repartir sur des bases saines. Merci Martine et Claude, merci au Conseil départemental et à DLVA d'avoir ainsi trouvé une solution qui nous permet de repartir en 2025 avec des finances saines.

La Présidente soumet au vote.

Adopté à l'unanimité.

La Présidente clôture la séance.